Syndicat National CGT des Chancelleries et Services Judiciaires

Compte-rendu de la CPE du 14 septembre 2016

L'ordre du jour de cette CPE concernait principalement des questions relatives aux magistrats, leur statut (projet de loi organique) et des mesures indemnitaires.

Sur le statut, des mesures symboliques (reconnaissance du droit de grève des magistrats, sans que cela figure textuellement dans la loi ; suppression du terme « religieusement » de la prestation de serment…), des tours de passe-passe (suppression du juge de proximité, remplacé par le MTT, magistrat à titre temporaire).

Sur l'indemnitaire, a été examinée une réévaluation de la prime pour les services anti-terroristes : la prime passe de 500 à 600 euros pour les magistrats concernés, et de 90 à 150 euros pour les fonctionnaires.

A aussi été examinée une réévaluation indemnitaire « urgente », l'administration souhaitant qu'elle puisse être attribuée dès le 1er octobre, du fait de la « vraie difficulté sur ces postes » en terme d'attractivité, selon les mots de la DSJ. Non, il ne s'agit pas des juridictions en « situation de fragilité » découvertes récemment par l'administration, c'est-à-dire, selon nous, toutes les juridididictions de France, de Navarre et d'outre-mer.

Les vrais travailleurs en situation difficile selon notre (très) chère administration, ce sont les 401 chefs de cour et de juridiction ! Et dans le besoin, par ailleurs… En année pleine, ce sera 1,6 millions d'euros, soit, en moyenne, 4000 euros chacun par an !!! Dans cette administration « en voie de « clochardisation » (JJ URVOAS), rares sont ceux qui ont droit à une « obole »...

Palais de Justice - 4, boulevard du Palais – Esc. F – 1er étage/Entresol n°1 75001 PARIS
Tél/répondeur : 01.44.32.58.60 – Tél. 01.44.32.52.04 - Fax : 01.46.33.26.98
Mél : Synd-cgt-acsj@justice.fr - Site internet : http://cgt-justice.fr